



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres composant le Conseil 33

Nombre de membres présents à la séance 26

Nombre de membres représentés 6

Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 10 octobre 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal DURAND donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Luisa DOLOGUELE donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Laura MANACH

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 1

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Je vous propose de désigner Madame Laura MANACH comme secrétaire de séance.

Principaux textes réglementaires

- article L.2121-15 du Code Général des Collectivités

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique: Désigne Madame Laura MANACH comme secrétaire de séance.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Madame Laura
MANACH



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 12 OCT. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 OCT. 2023

A Joinville-le-Pont le

12 OCT. 2023

